

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE****COMMISSION PERMANENTE**

Séance du vendredi 17 juin 2022

DÉLIBÉRATION N° CP-2022/06/17-3/12

**Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20220617-lmc100000023776-DE

**Acte Certifié exécutoire**

Envoi Préfecture : 24/06/2022

Réception Préfet : 24/06/2022

Publication RAAD : 24/06/2022

OBJET : Dispositif de soutien aux OJEP - partenariats 2022.

Afin d'accompagner les projets de développement et d'animation territoriale des organismes de jeunesse et d'éducation populaire (OJEP) pour l'année 2022, il est proposé d'attribuer une aide aux structures associatives à 15 organismes pour un montant total de 220 875 €, une aide aux projets en faveur de 16 structures pour un montant maximum de 194 000 € et d'approuver les conventions types relatives au partenariat entre le Département et ces associations.

**LA COMMISSION PERMANENTE,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 en date du 29 juin 2012, relative à l'adoption du règlement budgétaire et financier, modifiée par la délibération du Conseil général n° 7/01 en date du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil départemental n° 5/04 en date du 25 mars 2016, relative aux nouvelles modalités de soutien aux organismes de jeunesse et d'éducation populaire,

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/04 en date du 1er juillet 2021, portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa n° 5,

VU la délibération du Conseil départemental n°7/01 en date du 16 décembre 2021, portant approbation du budget primitif pour l'année 2022,

VU la délibération du Conseil départemental n° 7/03 en date du 17 juin 2022, relative à la première décision modificative du budget du Département pour l'année 2022,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

Article 1 : d'attribuer une aide aux structures associatives, dont le détail figure en annexe 1 de la présente délibération, pour un montant total de 220 875 € en faveur de 15 structures.

Article 2 : d'attribuer une aide aux projets, dont le détail figure en annexe 1 de la présente délibération, pour un montant total de 194 000 € en faveur de 16 structures.

Article 3 : d'adopter le projet de convention type, tel que joint en annexe 2 de la présente délibération, impliquant un soutien du Département à la fois sur le volet fonctionnement des structures (aide aux structures associatives) et sur le volet projets (aide aux projets).

Article 4 : d'adopter le projet de convention type, tel que joint en annexe 3 de la présente délibération, impliquant un soutien du Département exclusivement sur le volet projets (aide aux projets).

Article 5 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, ces conventions.

Article 6 : que les crédits nécessaires au financement de ces subventions seront prélevés dans la limite de ceux ouverts au budget départemental au titre de l'action « aide aux associations de jeunesse et d'éducation populaire », opération « subvention de fonctionnement aux organismes de jeunesse et d'éducation populaire » du domaine « jeunesse et loisirs » concernant l'aide aux structures associatives.

Article 7 : que les crédits nécessaires au financement de ces subventions seront prélevés dans la limite de ceux ouverts au budget départemental au titre de l'action « aide aux associations de jeunesse et d'éducation populaire », opération « contrats d'objectifs aux organismes de jeunesse et d'éducation populaire en faveur de la jeunesse seine-et-marnaise » du domaine « jeunesse et loisirs » concernant l'aide aux projets.

### **Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (45) :

Mme Emma ABREU

M. Éric BAREILLE qui a donné pouvoir à Mme Marie-Line PICHERY

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

Mme Majdoline BOURGEGAIS – EL ABIDI

M. Thierry CERRI

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard COZIC

Mme Sophie DELOISY

M. Smaïl DJEBARA

M. Yann DUBOSC

M. Vincent ÉBLÉ

Mme Bouchra FENZAR-RIZKI

Mme Isoline GARREAU

M. Laurent GAUTIER

Mme Julie GOBERT

M. Pascal GOUHOURY

M. Anthony GRATACOS qui a donné pouvoir à Mme Marianne MARGATÉ

M. Michel JOZON

M. Denis JULLEMIER qui a donné pouvoir à Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

Mme Sarah LACROIX

M. Olivier LAVENKA

M. Jean LAVIOLETTE qui a donné pouvoir à Mme Virginie THOBOR

Mme Nolwenn LE BOUTER

Mme Daisy LUCZAK

Mme Marianne MARGATÉ

M. Olivier MORIN

Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU

Mme Mireille MUNCH  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François PARIGI  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Vincent PAUL-PETIT  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Marie-Line PICHERY  
M. Brice RABASTE  
M. Christian ROBACHE  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Sara SHORT-FERJULE  
Mme Sandrine SOSINSKI qui a donné pouvoir à M. Olivier LAVENKA  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
Mme Claudine THOMAS  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU qui a donné pouvoir à M. Vincent PAUL-PETIT

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'a pas pris part au vote (1) :

Mme Anne GBIORCZYK en sa qualité de Présidente de la Fédération départementale Familles Rurales



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne